



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/653
21 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 21 AOÛT 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que la partie iranienne a continué de violer les dispositions du cessez-le-feu entre l'Iraq et l'Iran et de l'Accord de Téhéran relatif à la zone de séparation entre les deux pays. Je vous fais tenir en annexe des détails sur les cas de violations pour la période du 20 juin 1997 au 16 août 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Saeed H. HASAN

ANNEXE

<u>Numéro d'ordre</u>	<u>Date</u>	<u>Faits</u>
1.	20 juin 1997	À 21 h 45, la partie iranienne a tiré cinq coups de feu avec un fusil de type GC au point de coordonnées géographiques 9375 en direction de nos positions au point de coordonnées géographiques 9374 et 9174 sur la feuille Kharloubiya au 1/100 000.
2.	21 juin 1997	À 21 heures, quatre personnes habillées en civil et voilées, armées de Kalachnikov, à bord d'une petite embarcation iranienne blanche en fibre de verre, ont ouvert le feu sur un bateau de pêche iraquien au point de coordonnées géographiques 5231 sur la feuille Siba au 1/100 000, blessant les pêcheurs Adel Jassim Muhammad et Qaysar Sami Jassim.
3.	23 juin 1997	À 11 heures, un hélicoptère iranien a effectué un vol de reconnaissance au-dessus des positions de la quatrième compagnie du troisième régiment de la première brigade des frontières, au point de coordonnées géographiques 88049, de la troisième compagnie du premier régiment de la brigade susmentionnée au point de coordonnées géographiques 8011, et du quartier général du troisième régiment au point de coordonnées géographiques 8108, à la verticale de la ligne frontalière.
4.	25 juin 1997	À 13 h 45, deux hélicoptères iraniens ont été observés provenant de l'arrière-pays iranien faisant route en direction de la région face à nos unités au point de coordonnées géographiques 6131, qu'elles ont survolée pendant cinq minutes à l'intérieur du territoire iranien, à 4 kilomètres de la frontière internationale, avant de faire route vers le nord.
5.	25 juin 1997	À 14 h 15, deux hélicoptères iraniens ont été observés en face de nos positions survolant le point de coordonnées 5646 à l'intérieur du territoire iranien pendant 10 minutes, à 4 kilomètres de la frontière internationale, avant de repartir vers l'intérieur du territoire iranien.
6.	25 juin 1997	À 10 heures, un avion d'observation iranien a atterri dans la région située en face de nos positions dans le Wadi Abou Gharb, au point de coordonnées 8905. Il y est resté une dizaine de minutes et quatre personnes en uniforme militaire en sont descendu, puis l'appareil a poursuivi son chemin le long de la frontière.

<u>Numéro d'ordre</u>	<u>Date</u>	<u>Faits</u>
7.	26 juin 1997	L'hélicoptère iranien est apparu derrière le poste iranien situé au point de coordonnées 8905 à 2 kilomètres à l'intérieur du territoire iranien, et a observé nos positions faisant route vers Wadi Khoweisa, au point de coordonnées géographiques 955015. L'appareil était camouflé à l'aide d'une peinture bigarrée et a survolé la zone pendant 15 minutes à 2 000 mètres d'altitude avant de repartir vers l'intérieur du territoire iranien.
8.	27 juin 1997	Les Iraniens ont établi un nouveau poste en face de nos positions dans le Wadi Abou Ghard, au point de coordonnées 8409. De 10 à 12 éléments y ont pris position de façon permanente le long de la frontière après avoir détruit et reconstruit l'ancien poste. Ils observent nos positions et la voie frontalière.
9.	13 juillet 1997	À 4 heures, le dénommé Jouma Salim Hatim Noufli, né en 1970, pêcheur habitant à al-Aziz, dans le gouvernorat de Maysan, est sorti pour aller à la pêche dans les lacs de l'est, dans la région d'al-Aziz, lorsqu'une des patrouilles militaires iraniennes proches de la frontière dans cette région a ouvert le feu sur lui, le touchant mortellement au ventre.
10.	15 juillet 1997	À 0 h 30, des éléments au poste iranien de Maymak au point de coordonnées 8617 sur la feuille Mandali au 1/100 000 ont tiré trois projectiles éclairant et cinq obus de mortier de 60 mm en direction du territoire iranien et une trentaine de projectiles de petit calibre.
11.	16 juillet 1997	À 19 heures, la partie iranienne a dressé deux tours métalliques d'observation d'environ 5 mètres de haut sur la rive iranienne en face de la région de Ziya Da aux deux postes iraniens situés respectivement aux points de coordonnées géographiques 415550 et 425540 sur la feuille Sabiya au 1/100 000.
12.	22 juillet 1997	À midi, trois personnes en civil armées de fusils de type GC à bord d'un bateau de patrouille iranien en fibre de verre de couleur rouge ont arraisonné un bateau de pêche en bois iraquien qui pratiquait la pêche en face de la région de Ziya Da et l'ont conduit au poste iranien situé au point de coordonnées 426541 sur la feuille Sabiya au 1/100 000. Trois pêcheurs iraqiens étaient à son bord, Ghalib Jabir, Kamil Abd al Wahid et Chakir Abd al-Rahman.

<u>Numéro d'ordre</u>	<u>Date</u>	<u>Faits</u>
13.	23 juillet 1997	À 14 heures, des éléments du poste iranien susmentionné en 12 ont utilisé l'embarcation du pêcheur iraquien confisquée par le bateau de patrouille dans la région et, à 8 heures le 24 juillet 1997, l'embarcation iraquienne a été observée à l'arrêt au même endroit et, à 2 heures le 25 juillet 1997, la partie iranienne a libéré les pêcheurs iraqiens dont elle s'était emparés.
14.	25 juillet 1997	À 11 h 30, un hélicoptère de couleur kaki venant de Wadi Khouaysa au point de coordonnées géographiques 940010 a été observé faisant route vers le poste situé au point de coordonnées géographiques 890050 à une hauteur de 1 000 mètres, à 1 kilomètre de la frontière, à l'intérieur du territoire iranien, puis repartant vers l'intérieur du territoire iranien.
15.	26 juillet 1997	À 14 heures, un hélicoptère militaire venant du territoire iranien s'est posé dans la région de Chah au point de coordonnées géographiques 4560 sur la feuille Baldrouz au 1/100 000 et en sont descendus trois militaires qu'on ne pouvait distinguer, qu'une jeep militaire a transportés rapidement jusqu'à Chah, où ils sont restés pendant une heure, puis, à 15 heures, l'appareil est reparti avec les hommes en question vers l'intérieur du territoire iranien.
16.	29 juillet 1997	À 22 h 30, un hélicoptère venant de l'intérieur du territoire iraquien a volé jusqu'au poste iranien situé en face de nos positions au point de coordonnées 9083 (Kout Sawadi), puis est reparti vers l'intérieur du territoire iranien.
17.	4 août 1997	À 10 h 40, un hélicoptère iranien a été vu à haute altitude venant de l'intérieur du territoire iranien et faisant route vers le poste de garde iranien de Khasrawi, au point de coordonnées géographiques 4404 sur la feuille Khaniqine au 1/100 000. Il a fait route vers le poste iraquien de Yassine au point de coordonnées 4201 sur la feuille de Khaniqine au 1/100 000 avant de repartir vers l'intérieur du territoire iranien.

<u>Numéro d'ordre</u>	<u>Date</u>	<u>Faits</u>
18.	7 août 1997	À 9 heures, un hélicoptère militaire iranien a été vu venant de l'intérieur du territoire iranien, à une hauteur de 100 à 150 mètres, au point de coordonnées géographiques 4664, faisant route vers le bassin de Soumar. À 1 h 50, le même appareil a été vu survolant le poste de Haran au point de coordonnées géographiques 5029 à une hauteur comprise entre 150 et 200 mètres. Il a suivi la bande frontalière devant nos positions et, à 10 heures, l'appareil est reparti vers l'intérieur du territoire iranien.
19.	10 août 1997	À 17 heures, quatre petits bateaux de patrouille iraniens en fibre de verre armés de mitrailleuses ont été observés à proximité de Mina' al-Bakr au point de coordonnées géographiques 8686 sur la feuille Mina' al-Bakr au 1/100 000. Ils ont été pourchassés par les bateaux de patrouille iraqiens et ont pris la fuite.
20.	16 août 1997	À midi, la partie iranienne a construit un poste d'observation de 2 mètres de haut au-dessus du remblai situé au point d'échange commercial en face du poste de Arafat, au point de coordonnées 9864 sur la feuille Zarbatiya au 1/100 000.
